



Commune d'Auzat  
Rue de La Mairie  
09220 AUZAT

COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03.12.2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

Absents excusés : 1

Absent : 1

Date de la convocation : 26 novembre 2025

Lieu de séance : Salle du Conseil Municipal

PRÉSENTS : Abdel EL YACOUBI, Christian ESTER, Jean-Claude DUPONT, Didier DUFFAUT, Flavien PAULY, Alain MAURY, Édith DENJEAN, Sébastien GARCIA,

PROCURATIONS : Jean-Bernard LABAT à Edith DENJEAN.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Bernard LABAT

ABSENTS : Vincent BONNASSIES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith DENJEAN

M. le Maire ouvre la séance à 18h00.

Mme Édith DENJEAN est proposée comme secrétaire de séance.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22/10/2025
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Subventions exceptionnelles
- Refacturation repas des aînés
- Décision modificative de crédits n°3
- Plan de financement chaudière de la Mairie
- Mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes
- Questions diverses

**Approuvé à l'unanimité**

#### **1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 octobre 2025**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

## **2 RENOUVELLEMENT LIGNE TRÉSORERIE**

M. le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prêteur                          | La Banque Postale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Emprunteur                       | COMMUNE D AUZAT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Objet                            | Financement des besoins de trésorerie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Nature                           | Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Montant maximum                  | 150 000.00 EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Durée maximum                    | 364 jours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Taux d'Intérêt                   | 3.430 % l'an                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Base de calcul                   | 30/360                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Modalités de remboursement       | Paielement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Date de prise d'effet du contrat | Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 2 février 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Garantie                         | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Commission d'engagement          | 200.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Commission de non utilisation    | 0.210% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Modalités d'utilisation          | L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale<br>Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée<br>Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1.<br>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.<br>Montant minimum 10.000 euros pour les tirages |
| Modalités de Contractualisation  | Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Approuvé à l'unanimité**

## **3 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE N°1**

M. le Maire annonce aux membres présents qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'AFP d'Olbier afin de faire face au paiement de la cotisation annuelle à la fédération pastorale en raison d'un manque de trésorerie du fait de l'absence d'élèves sur l'AFP.

Il propose d'octroyer 500€ à l'AFP d'Olbier.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE N° 2**

M. le Maire a aussi reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'école dans le but de financer un projet musique prenant la forme d'une chorale avec deux représentations.

La première lors du marché de Noël et la seconde lors du carnaval.

Le montant total du projet est de 4 535€ il leur restait 942€ soit un montant à financer de 3 593,00€.

La répartition des enfants est la suivante :

- Auzat : 34
- Val-de-Sos : 36
- Siguer : 4
- Gestières : 1
- Autres : 3

Soit un total de 78 enfants ce qui fait 46,06 € par enfant.

Donc pour La Commune d'Auzat  $46,06 \times 34 = 1\,566,04$ . M. le Maire propose d'octroyer 1 600 €

**Approuvé à l'unanimité**

#### **5 REFACTURATION DU REPAS DES AINÉS :**

M. Le Maire rappelle le repas des aînés du 12 décembre prochain et auquel sont conviés les habitants d'Auzat. Cette festivité est aussi ouverte aux administrés des villages voisins.

La Commune ne prenant en charge que le coût du repas pour les habitants d'Auzat, elle procédera à la refacturation aux autres Communes des frais de leurs administrés participants, soit le coût du repas et de l'animation.

Ces Communes doivent fournir la délibération mentionnant le montant unitaire du repas ainsi que le nombre de participants. Soit un coût par personne de 40 €.

C'est le prix qui sera refacturé par personne à chacune des Communes et des inscrits.

**Approuvé à l'unanimité**

## 6 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°3

M. le Maire indique qu'une décision modificative doit être prise afin de payer les subventions votées précédemment. Pour faire cela on diminue l'article 65138 correspondant au secours de 3000 € ainsi que l'article 6541 correspondant aux créances admises en non valeurs de 3500 € et on augmente l'article 65748 correspondant aux subventions de 3500€.

| Désignation                                            | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                        | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                  |                       |                         |                       |                         |
| D 65138 : Autres secours                               | 3 000,00 €            |                         |                       |                         |
| D 6541 : Créances admises en non-valeur                | 500,00 €              |                         |                       |                         |
| D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes |                       | 3 500,00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b> | <b>3 500,00 €</b>     | <b>3 500,00 €</b>       |                       |                         |
| <b>Total</b>                                           | <b>3 500,00 €</b>     | <b>3 500,00 €</b>       |                       |                         |
| <b>Total Général</b>                                   | <b>0,00 €</b>         |                         | <b>0,00 €</b>         |                         |

**Approuvé à l'unanimité**

## 7 PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE

| Dépenses               |                    | Recettes                |                    |                |
|------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|----------------|
| Désignation            | Montant            | Désignation             | Montant            | %              |
| Installation chaudière | 47 957.40 €        | Autofinancement Commune | 11 631.66 €        | 23.28%         |
|                        |                    | ADEME                   | 25 866,74€         | 51.78%         |
|                        |                    | REGION                  | 12 459,00 €        | 24.94%         |
|                        |                    |                         |                    |                |
| <b>Montant total</b>   | <b>47 957.40 €</b> | <b>Montant total</b>    | <b>47 957.40 €</b> | <b>100.00%</b> |

M. Le Maire précise que la Commune demandera une aide au Conseil Départemental si la subvention octroyée par la Région n'était pas suffisante pour la mise en œuvre de ce projet.

**Approuvé à l'unanimité**

## **8 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DE LA CCHA**

M. le Maire annonce qu'il est nécessaire de renouveler la mise à disposition d'un agent communal à la CCHA pour 2026.

Cette convention concerne 1 ATSEM du 01/01/2026 au 31/12/2026. Cet agent sera à 17h30 à partir du 1<sup>er</sup> avril dans le cadre d'une retraite progressive.

M. Christian ESTER sort de la salle pour le vote.

**Approuvé à l'unanimité**

### **ACTUALITÉS**

Mme Edith DENJEAN mentionne que lors de la réunion du bureau de l'AFP, un des éleveurs a signalé que lors des opérations de débroussaillage des lignes haute tension, les déchets verts étaient laissés sur place par les entreprises en charge de ces travaux et que cela représentait un risque accru d'incendie. Une réunion sera organisée avec tous les intervenants (EDF, Mairie, PNR...).

Marché de Noël : Cette année 19 exposants sont attendus pour cet événement. Le marché débutera à 10h pour se terminer à 16h et sera suivi d'un concert.

M. Jean-Claude DUPONT informe l'assemblée que le club Montcalm a organisé un goûter et un petit concert avec un accordéoniste et des chants à la résidence Sauzeil le 27 novembre dernier.

M. Christian ESTER fait un point sur les travaux. Le panneau numérique est en cours d'installation, la dalle en béton est terminée et le panneau va être posé le 18 décembre prochain.

Le projet d'installation des poches incendie sur les hameaux d'Olbier et Saleix est en cours. Un technicien du SDIS doit intervenir sur place afin de décider des emplacements où ces poches devront être placées.

M. le Maire annonce aux membres présents qu'il a eu rendez vous avec le directeur de l'usine d'eau. Celui-ci l'a informé de l'augmentation de production des bouteilles d'eau de 40 millions à 70 millions. Un projet d'installation de 3 citernes est prévu afin de pouvoir stocker l'eau qui s'écoule la nuit car il est impossible d'arrêter le flux mécaniquement.

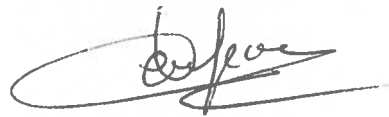
Les bornages prévus sur Artiès sont en cours, la Commune attend le devis du géomètre.

La séance est levée à 19H40

Le Maire,  
Abdel EL YACOUBI


La secrétaire de séance,  
Edith DENJEAN



Affiché en Mairie le     /     /2025  
Le Maire, Abdel EL YACOUBI